

Cette plateforme a pour but de dématérialiser l'ensemble des dossiers des manifestations sportives et d'en simplifier le dispositif. Il s'agit d'une plateforme internet entre l'Etat, les collectivités locales, les organisateurs et les fédérations, qui a été élaborée comme un **guichet unique**.

Dès janvier 2023, cette plateforme est **INCONTOURNABLE** et toute **manifestation concernée*** doit être déclarée **OBLIGATOIREMENT** sur cette plateforme (plus de dépôt par mail ou courrier en mairie ne sera possible).

1. La plateforme manifestationsportive.fr, qu'est-ce que c'est ?

La plateforme internet "manifestationsportive.fr" vous permet en tant qu'organisateur d'effectuer vos démarches de déclaration et de demande d'autorisation de manifestations sportives sur la voie publique.

***Cette plateforme prend en charge uniquement les manifestations du milieu terrestre se déroulant en plein air. Sont exclues du dépôt via cet outil les manifestations nautiques, aériennes et toutes les manifestations se déroulant en salle et/ou stade de plein air (sports collectifs, sports de combat...).**

L'accès et l'utilisation de cette plateforme ne nécessite aucune installation sur votre poste informatique. Toutes les démarches s'effectuent par le biais de votre navigateur internet.

2. Comment créer mon compte organisateur sur manifestationsportive.fr ?

Allez sur la page : <https://www.manifestationsportive.fr/> puis cliquez sur « **INSCRIPTION** ». Renseignez les différents champs, puis cliquez sur "Je confirme ma demande d'inscription en tant qu'organisateur".

Une fois votre demande formulée, un message apparaîtra vous invitant à lire le courriel qui vous a été envoyé par l'expéditeur [plateforme@manifestationsportive-fr]. Il faudra vous connecter, via le lien fourni **utilisable une seule fois**, et paramétrer votre mot de passe.

Vérifiez que le courriel ne soit pas dans votre dossier "indésirables" ou "spam".

Vous aurez automatiquement un profil organisateur afin que vous puissiez accéder immédiatement à l'ensemble des fonctionnalités de la plateforme.

3. Comment est organisé mon tableau de bord dans mon compte organisateur ?



The dashboard is titled "Tableau de bord organisateur" and includes a link for "Ancienne réglementation". A button at the top allows users to "Déclarer ou demander l'autorisation pour une nouvelle manifestation".



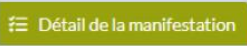






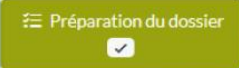

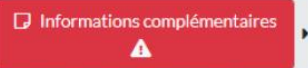

Mes dossiers	à envoyer	en cours	traités
	16 non envoyées	1 en cours d'instruction	0 autorisées 0 interdites

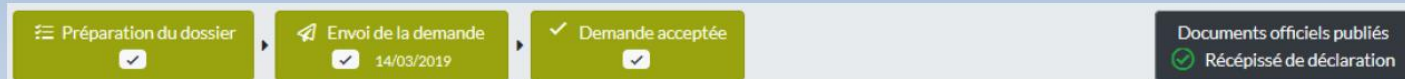
Arrows point from the following descriptions to the corresponding dashboard boxes:

- Dossiers à envoyer par l'organisateur
- Dossiers envoyés et en cours d'instruction par les services instructeurs
- Dossiers traités avec récépissé ou arrêté

4. Première déclaration, comment s'y prendre ?

Séquençage de la procédure de déclaration

1. Je déclare une manifestation 
2. Je commence par rechercher le formulaire (automatique selon discipline) 
3. Je complète le formulaire et la cartographie   
4. Je joins les documents demandés 
5. Je valide ma demande si aucune autre information n'est requise  
6. Je joins les pièces demandées après dépôt si nécessaire 
  
7. Je consulte les documents officiels (Récépissé de déclaration, arrêté d'autorisation, arrêtés de police de la circulation...) 



ATTENTION : veuillez respecter les délais de déclaration de vos événements car la plateforme ne tolère pas de retard par rapport aux dates de dépôt des dossiers.

Délai minimum : 2 mois avant la manifestation.

D'autres questions ? rendez-vous sur la page d'aide de la plateforme, vous y trouverez toutes vos réponses !

<https://17.manifestationsportive.fr/aide/FAQ-organisateurs>

« Tout changement est difficile au début, compliqué au milieu et magnifique à la fin. »

ROBIN SHARMA

« Le progrès est impossible sans changement. »

WALT DISNEY